



SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale  
de la Région d'Arras

**Sesdra**  
Syndicat d'Etudes du SCoT De la Région d'Arras



SCoT - Grenelle

# PRÉSENTATION DU SESDRA

<http://www.scot-region-arras.org>

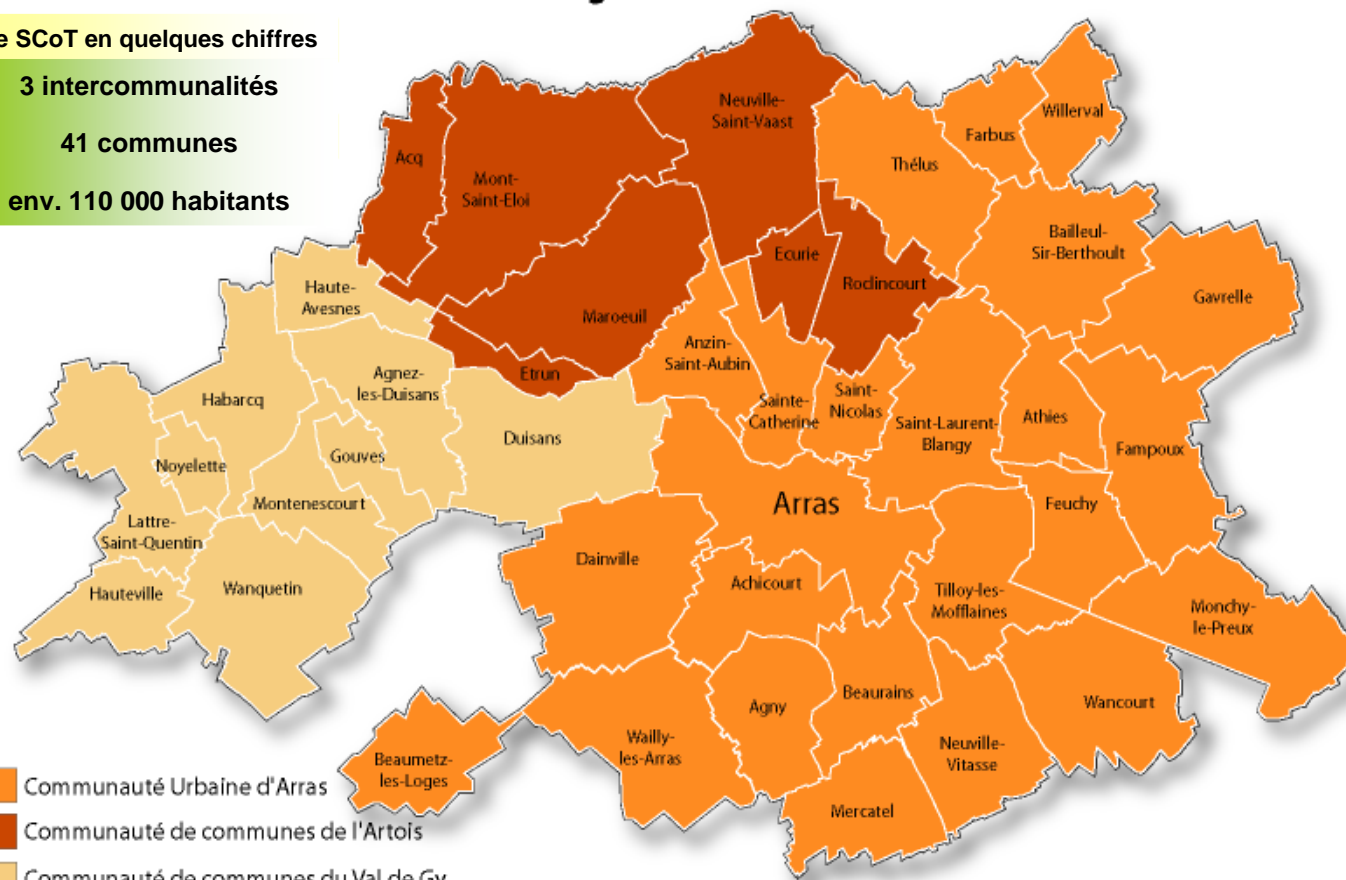
## Le SCoT de la Région d'Arras

Le SCoT en quelques chiffres

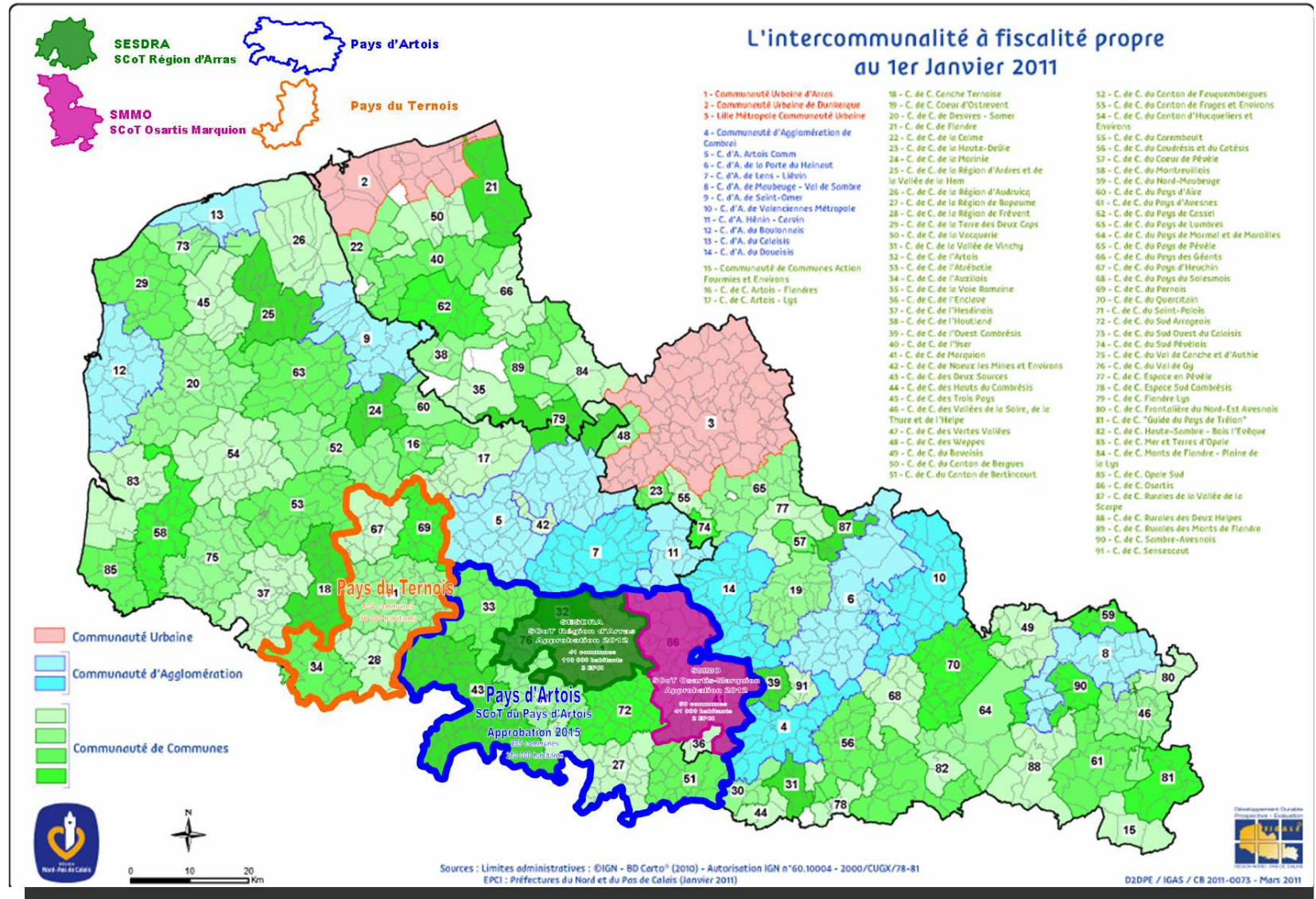
3 intercommunalités

41 communes

env. 110 000 habitants



# Le SESDRA et le Pays d'Artois...



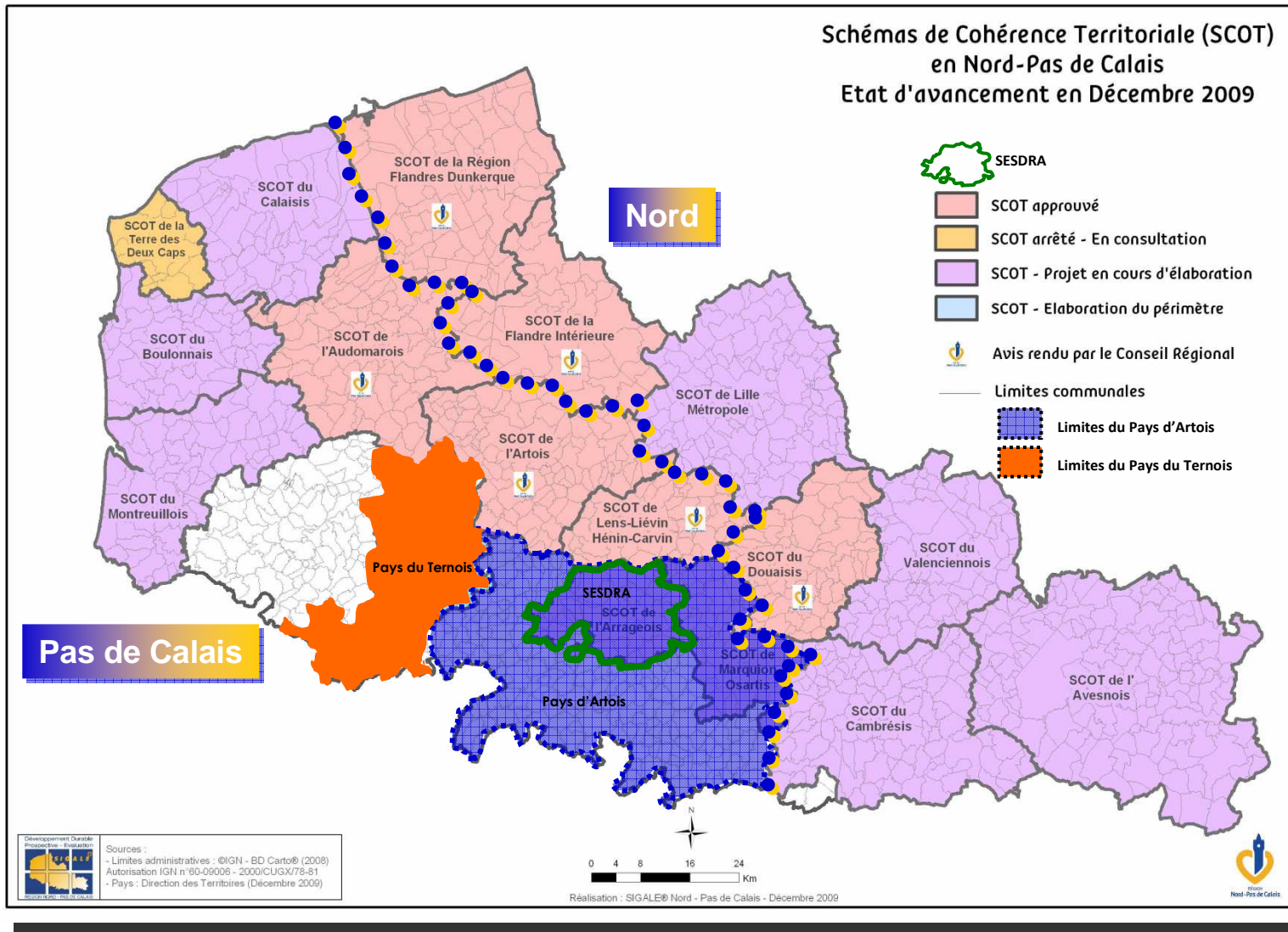
# Le SESDRA dans l'InterScot « Terres du Nord »...



Un territoire d'environ 1 million d'habitants



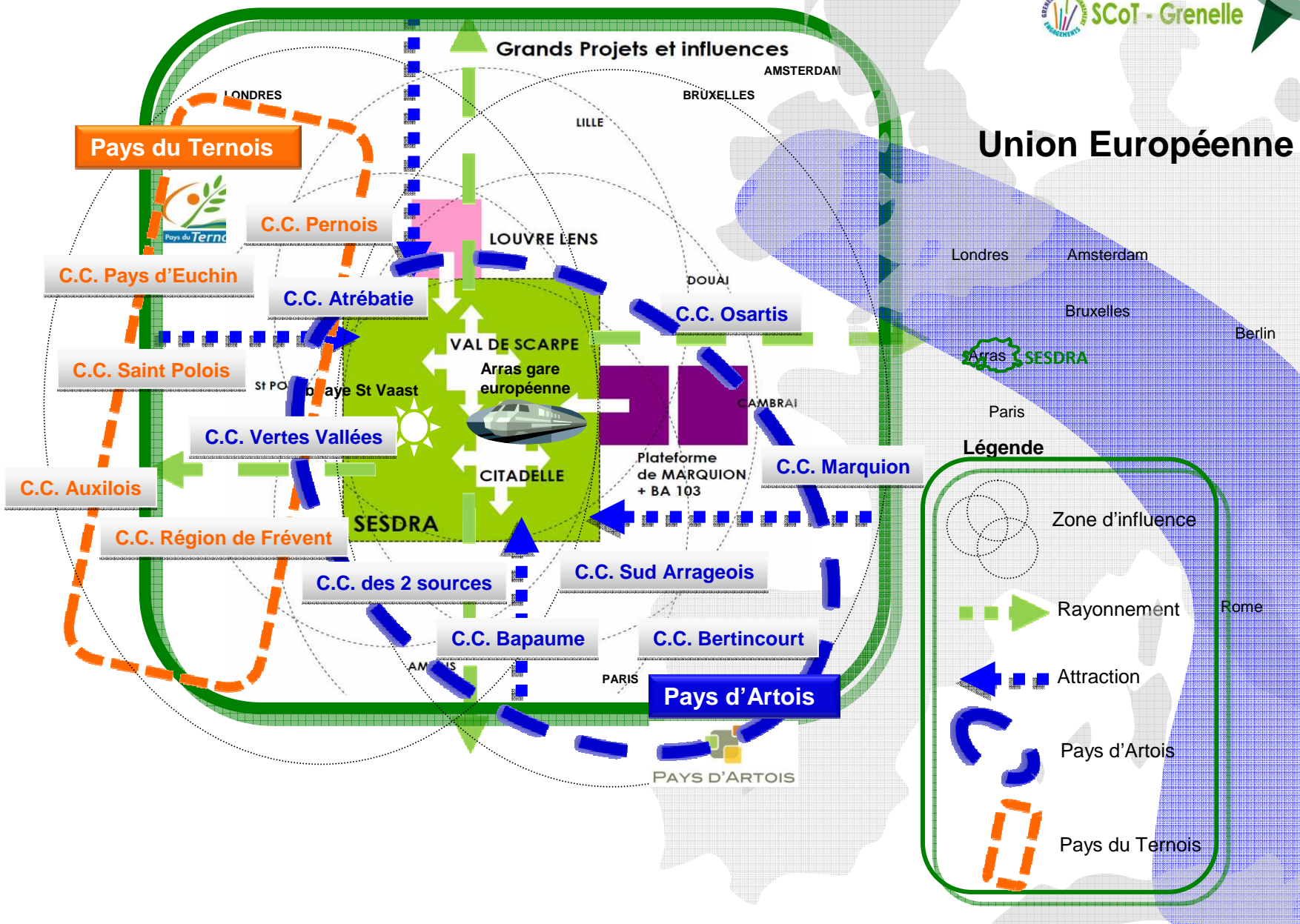
# Le SESDRA dans la Région Nord – Pas de Calais...



# Le SESDRA et ses principaux enjeux économiques...



SCoT - Grenelle



## STRUCTURE

Le SESDRA est un Syndicat Mixte dit « fermé », puisqu'il réunit uniquement des intercommunalités

## COMPÉTENCES

Le SESDRA a pour objet :

- Assurer la mise en œuvre du Schéma Directeur (SD) jusqu'à sa caducité
- Assurer l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Région d'Arras
- Emettre un avis sur les PLU
- Emettre un avis sur les CDAC
- Etre conseil auprès des communes
- Effectuer un travail de veille et d'observation continue du territoire

## FISCALITÉ

Le SESDRA ne dispose pas de fiscalité propre, il est financé par les trois EPCI y adhérant

## PÉRIMÈTRE

Le SESDRA regroupe trois Intercommunalités : la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), la Communauté de Communes du Val du Gy et la Communauté de Communes de l'Artois

Nombre de communes : 41

Superficie : 288 km<sup>2</sup>

## HISTORIQUE

L'Arrageois a une longue pratique des documents de planification :

- 1973 : adoption du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)
- **1992 : création du SESDRA**
- 2000 : adoption du Schéma Directeur (SD) qui a valeur de SCoT
- 2006 : élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- 2009 : le SCoT devient le douzième SCoT Grenelle de France
- 2012 : approbation du SCoT

## ORGANIGRAMME

Le Syndicat Mixte s'organise autour de deux échelons décisionnaires : le Bureau et le Comité Syndical

- **Le Bureau** : Il examine le travail des Ateliers et définit les orientations politiques à soumettre au conseil, il est le Comité de Pilotage du SCoT. Il est composé de 20 membres
- **Le Comité Syndical** : Il statue sur les propositions du Bureau et prend les dispositions concernant le fonctionnement de la structure (budget ...). C'est à lui que revient pour le SCoT la décision de son approbation et de son évaluation. Il est composé de 62 membres, chacune des communes y a au minimum un représentant
- **L'équipe technique est composée de** : 1 responsable, 2 chargé(e)s de mission et d'une secrétaire
- **Les Ateliers** : Ils ont pour objectif d'organiser le débat sur les thèmes abordés par le SCoT. Ils seront principalement composés d'élus, au nombre de trois et se structureront autour des trois « piliers » du développement durable : **Economie / Social / Environnement**

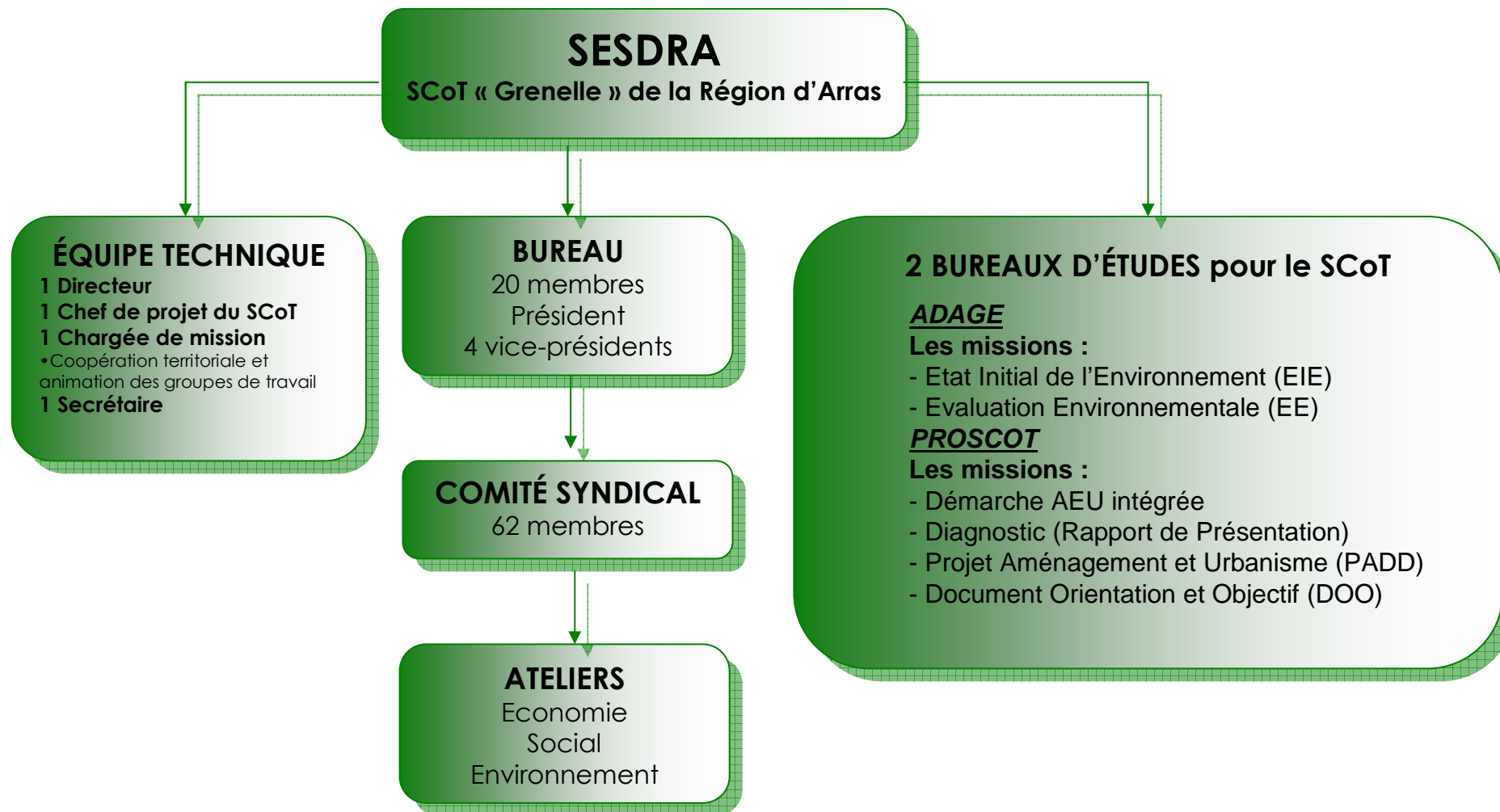
# Le SESDRA est son Organigramme

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale de la Région d'Arras



SCoT - Grenelle

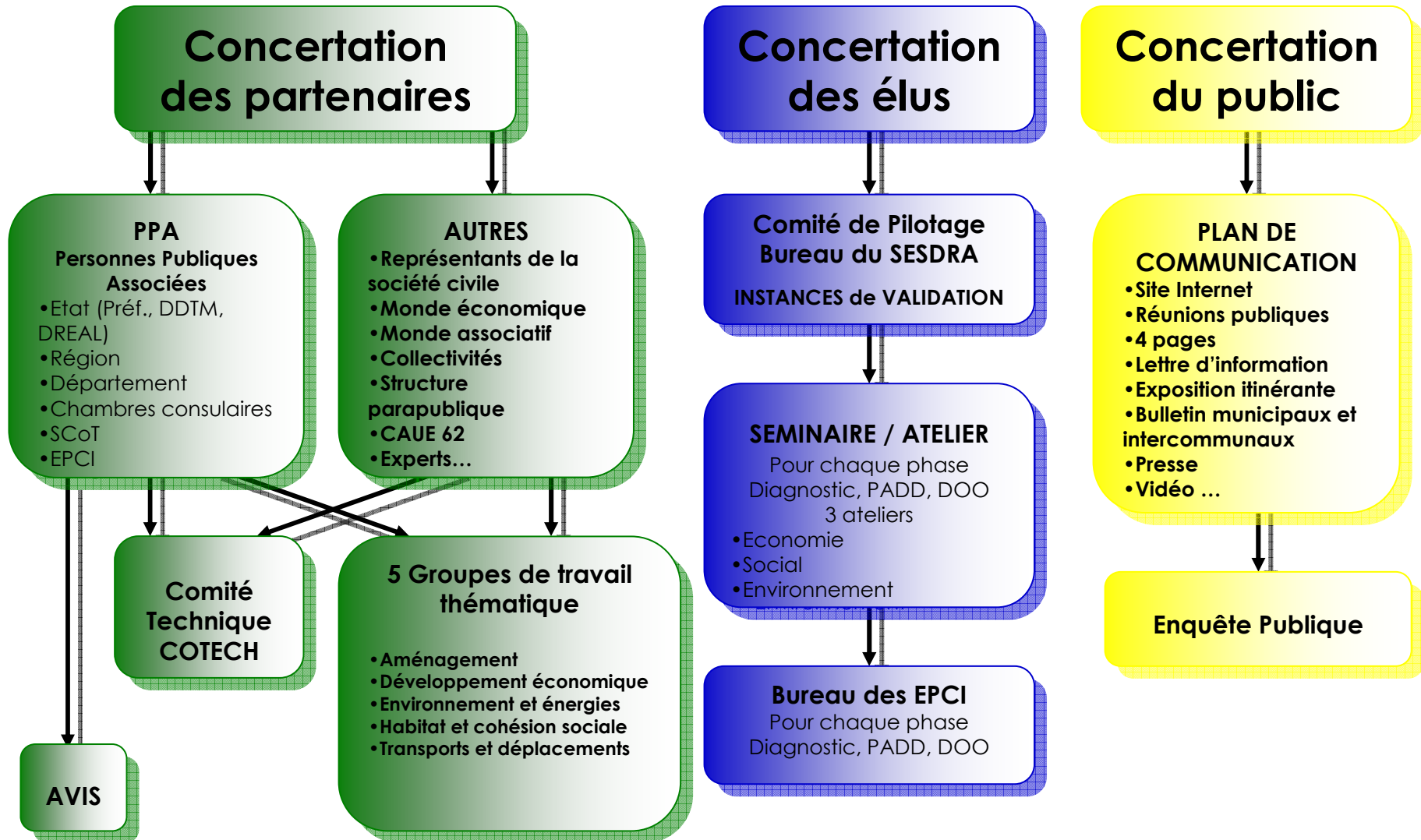


# Le SESDRA et la concertation du SCoT

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale de la Région d'Arras

GREVELLE ENVIRONNEMENT  
ARGUMENTAIRE SCoT - Grenelle



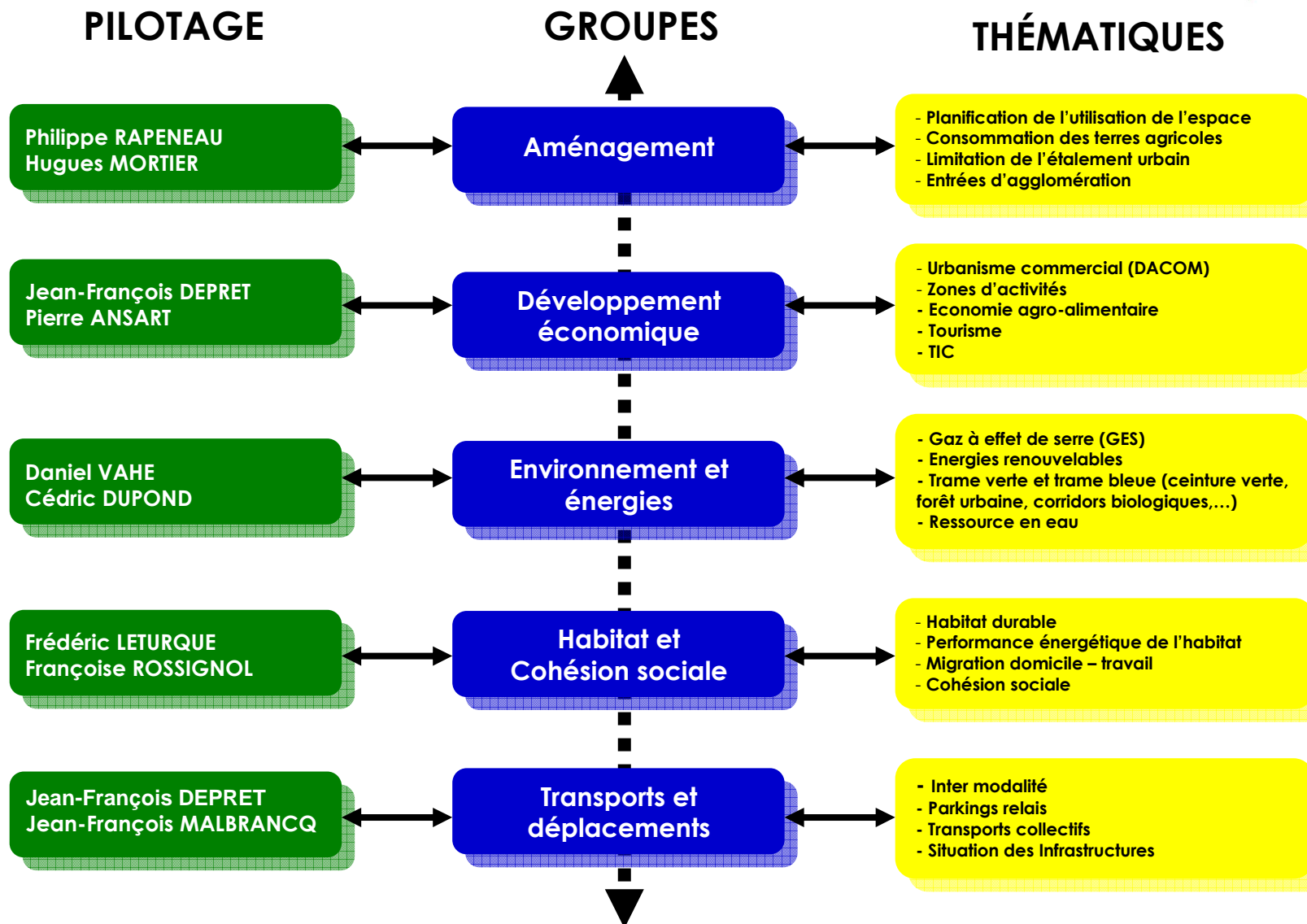
# Le SESDRA et ses groupes de travail

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale de la Région d'Arras



SCoT - Grenelle



## Le SCoT de la Région d'Arras, c'est quoi ?



Le SCoT est un **document d'urbanisme à l'échelle intercommunale** qui fixe :

- Les orientations générales de l'organisation de l'espace.
- Les grands équilibres entre les espaces urbains existants (agglomération et rural) et les espaces non construits (espaces naturels, agricoles et forestiers).
- Les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs et de déplacements...

Il oriente **l'évolution d'un territoire à horizon 20 ans (révisable tous les 6 ans)** dans le cadre du Projet d'Aménagement et du Développement Durable (PADD).

Ses orientations inscrites dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) servent de **cadre de référence** au développement local. Le SCoT garantit la **cohérence** entre les politiques sectorielles et assure la **compatibilité** avec les documents d'urbanisme communaux, les documents sectoriels intercommunaux et les opérations d'aménagement.

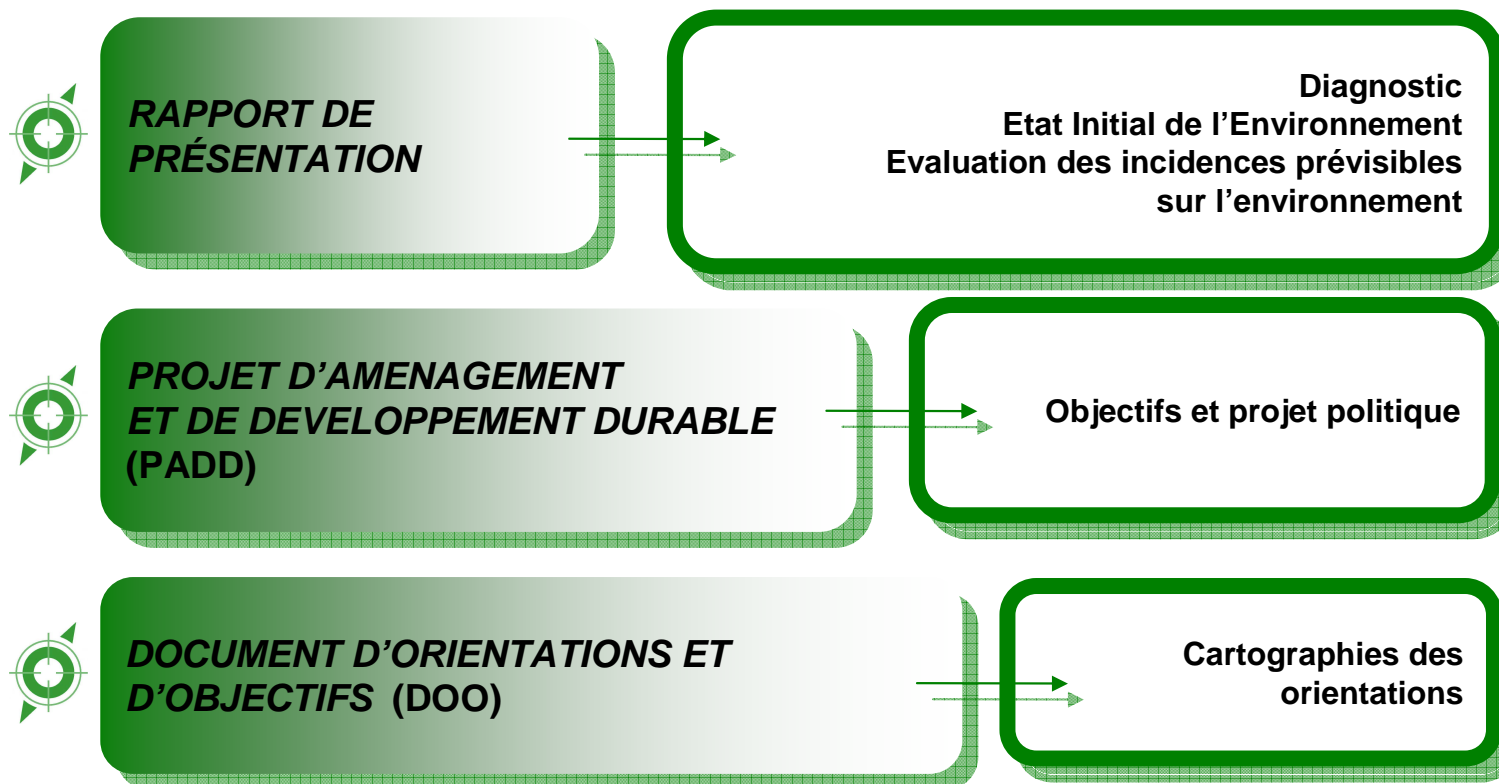
# Le SCoT de la Région d'Arras et son contenu

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale  
de la Région d'Arras



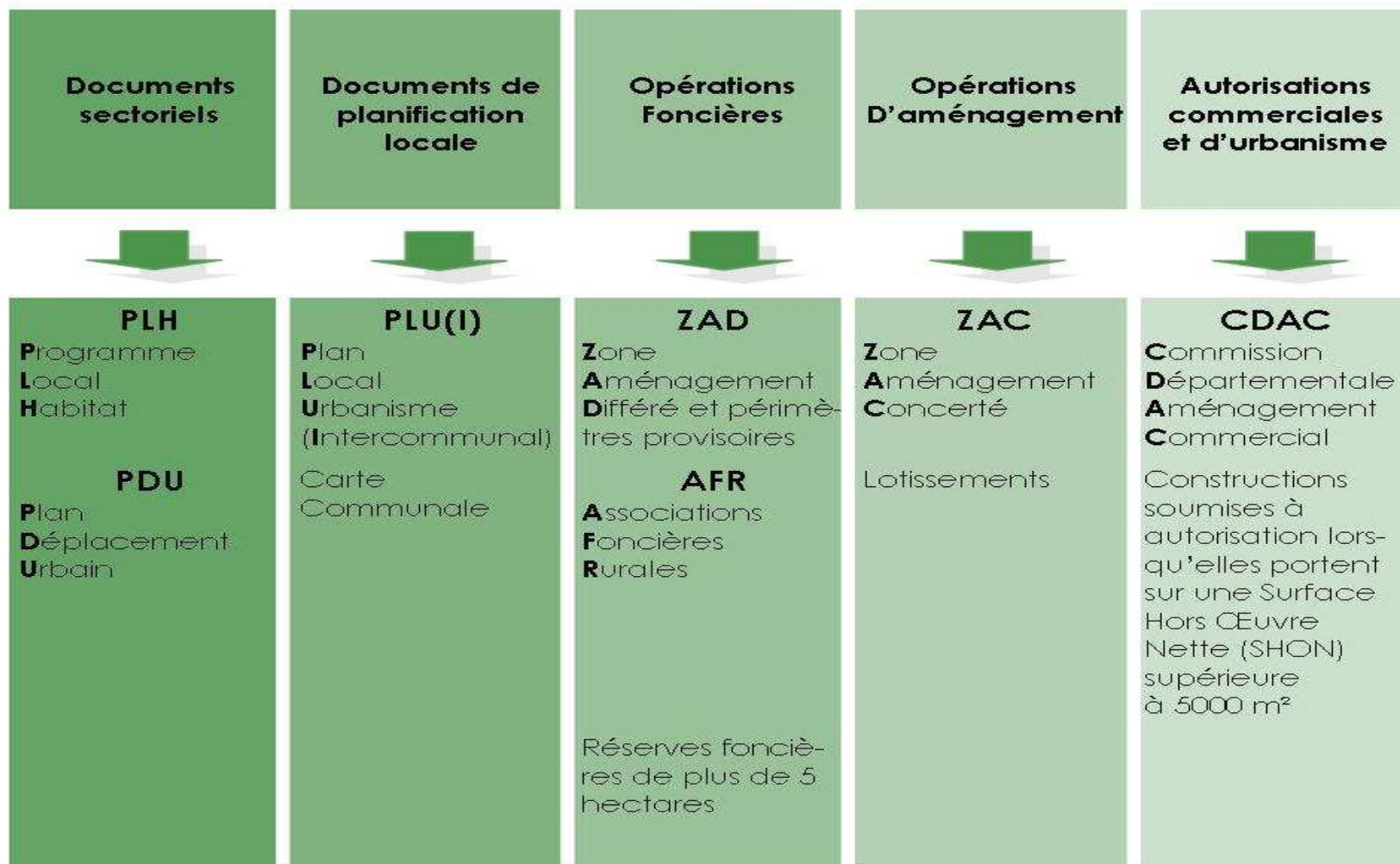
SCoT - Grenelle



# Le SCoT de la Région d'Arras et les documents dits « inférieurs »



## Compatibilité entre le SCoT et les documents dits « inférieurs »



# Le SCoT de la Région d'Arras et ses échelles déclinables

SCoT

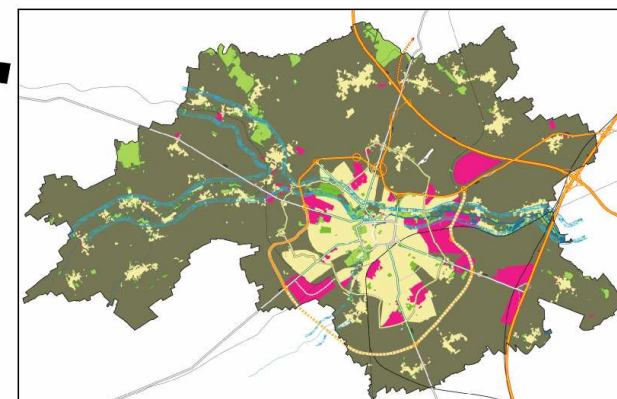
Schéma de Cohérence Territoriale de la Région d'Arras



SCoT - Grenelle

1

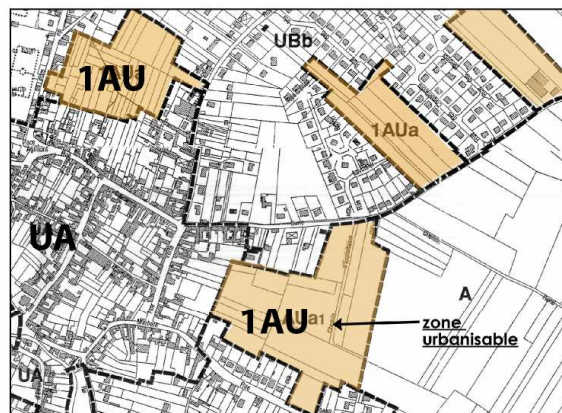
Echelle intercommunale



le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

2

Echelle communale



le PLU : Plan Local d'Urbanisme

3

Echelle de la Parcelle



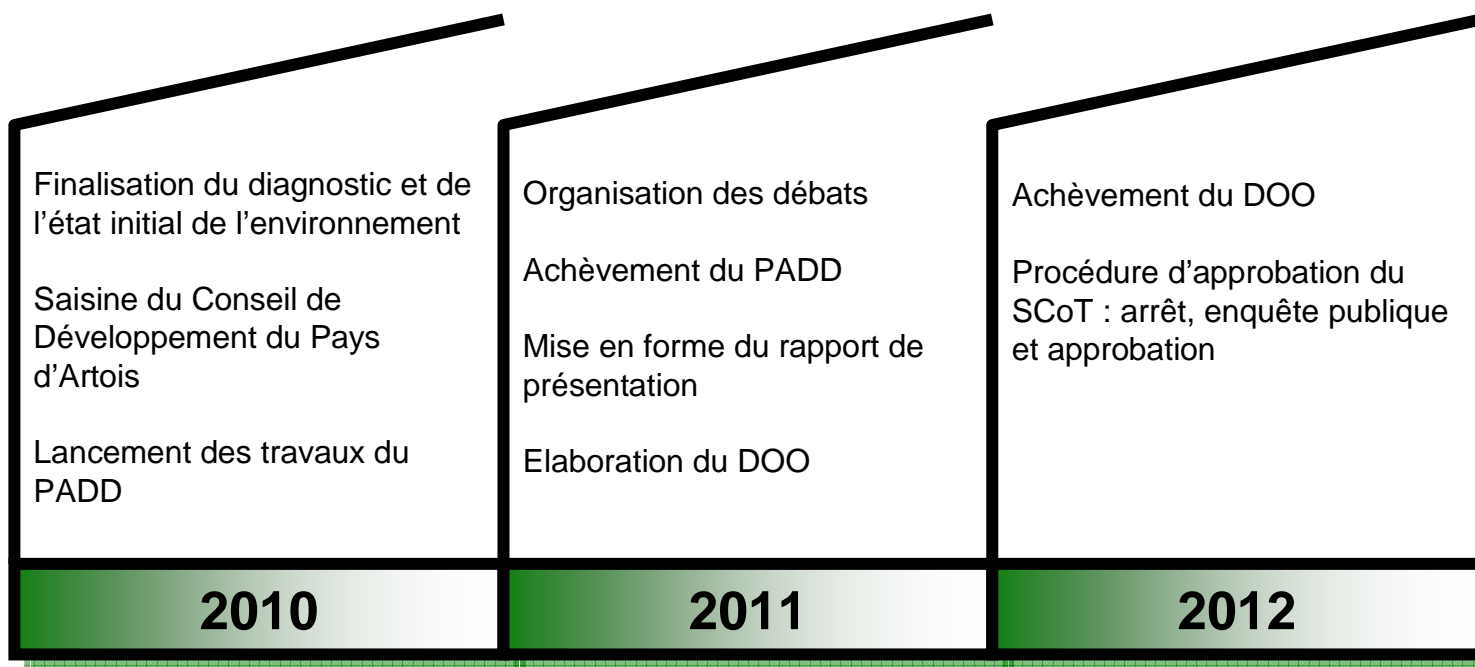
# Le SCoT de la Région d'Arras et son calendrier prévisionnel

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale  
de la Région d'Arras



SCoT - Grenelle



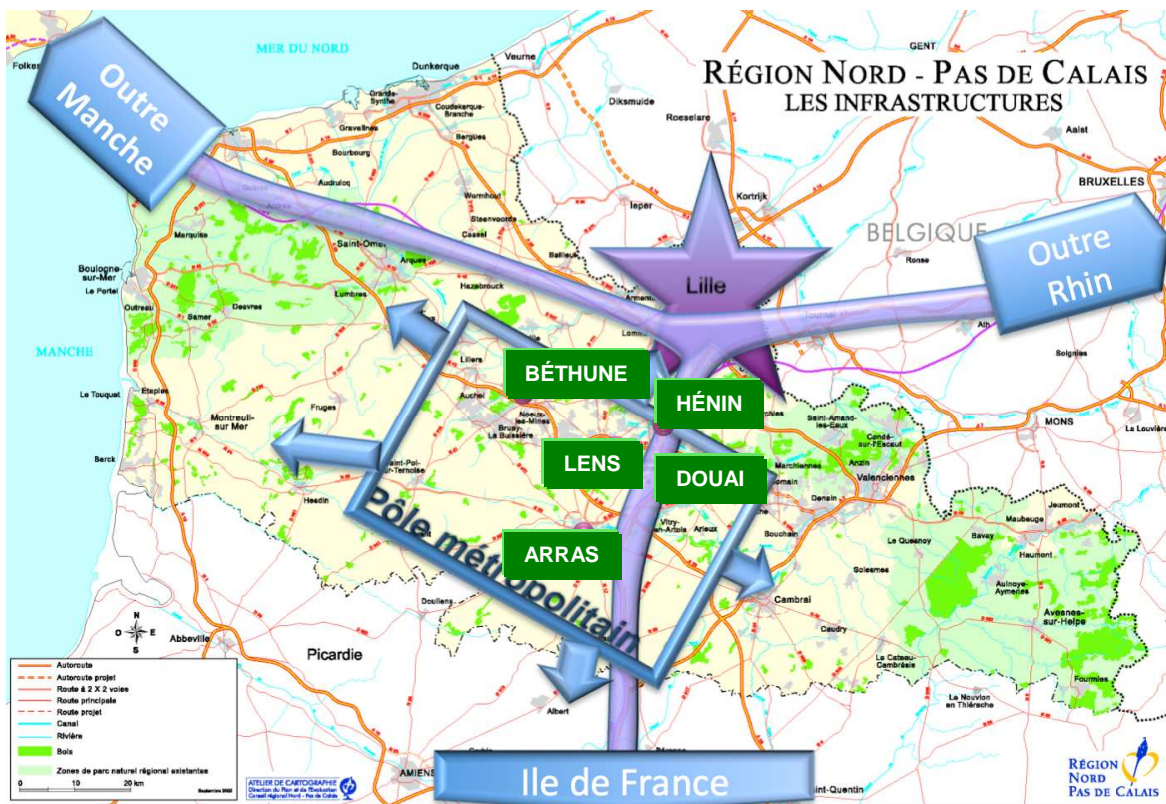
# Les ambitions du SCoT de la Région d'Arras au travers du futur Pôle métropolitain...

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale de la Région d'Arras

## L'Arrageois au cœur d'une coopération partagée

SCoT - Grenelle



### Coopérer pour permettre :

- D'étendre l'attractivité économique et de l'emploi,
- De développer les coopérations culturelles (Abbaye St-Vaast / Louvre Lens, Grand Place, Citadelle, Mont St Eloi...)
- De renforcer le tourisme, y compris d'affaires
- De soutenir l'université
- De développer les transports collectifs et voies douces
- D'amplifier la solidarité entre les territoires (économie sociale et solidaire, mobilités,...)